Luitré-Dompierre

DES IDÉES COMMUNES

# Des projets pour 2020

BULLETIN MUNICIPAL N°3

JANVIER 2020

# Sommaire


Editorial ..... 3
Infos pratiques ..... 4 - 8
Etat-civil ..... 9
Evènements ..... 10 - 12
Vie municipale ..... 13 - 21
Enfance et Jeunesse ..... 22 - 25
Enseignement ..... 26 - 28
Un peu d'histoire ..... 29 - 30
Vie économique ..... 31
Classes 9 ..... 32


## CONTACTS


Mairie LUITRÉ
14, rue de Normandie
LUITRE
35133 LUITRE-DOMPIERRE
✆ 02.99.97.91.26
mairie.luitre@orange.fr

Mairie DOMPIERRE-DU-CHEMIN
9, rue de la Mairie
DOMPIERRE-DU-CHEMIN
35210 LUITRE-DOMPIERRE
✆ 02.99.97.92.63
mairie@dompierre-du-chemin.fr



Directeur de publication : Joël Maupillé, Maire de Luitré-Dompierre - Rédaction : secrétariat de mairie et commission «communication»

# Editorial

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

Chers habitants de Luitré-Dompierre,

Voilà déjà un an que nous sommes en commune nouvelle. Un an de travail sur les dossiers communs lancés avant janvier 2019, un an d'harmonisation sur les délibérations historiques ou les fonctionnements parfois différents. On peut le dire avec fierté : la machine est bien lancée !

2020 verra la conclusion de nombreux chantiers :

- le gîte communal sera opérationnel. Il est fait pour accueillir 4, 11 ou 15 personnes en fonction des modules utilisés. Il pourra être loué séparément ou en complément de la salle intergénérationnelle.
- La voie douce sera effective au mois de juillet. Elle sécurisera les piétons et les cyclistes sur cette portion de route dangereuse entre la voie verte et le bourg de Luitré. Nous aurons ainsi une continuité pédestre et cyclable entre nos deux centralités. Nous en profiterons pour faire passer en sous-sol un nouveau réseau d'assainissement.
- Le Hub-mobilités proposera sur un même site une combinaison de services : vélos électriques, voitures électriques, espace réservé au covoiturage, lavage de voitures, borne de recharge électrique …
- La toiture de l'église de Dompierre-du-Chemin montre des signes de fatigue. Un dossier de subvention sera monté en prenant en compte l'isolation thermique du bâtiment.
- Notre salle polyvalente est belle après les travaux de rénovation. Il restera à améliorer là aussi l'isolation du plafond et à libérer de l'espace en stockant les chaises et les tables dans le local voisin.
- Les abords de la voie verte près du restaurant sont à imaginer. Une esquisse de ce que pourrait être ce lieu, a déjà été faite pour mettre en valeur les commerces et les jardins de « la Belle Aude ».

Les années qui se succèdent au cours d'un mandat sont balisées par les votes, les élections municipales. C'est ce que vous ferez les 15 et 22 mars prochains. Vous aurez à mettre en place une nouvelle équipe qui s'attachera à terminer les programmes déjà bien avancés et qui aura le souci d'en lancer d'autres pour le bien de notre nouvelle commune et de ses habitants en équilibrant les investissements dans chacun des territoires d'origine. Ce journal municipal est le lien permanent qui vous permet de connaître dans le détail les actions de votre municipalité mais aussi de suivre les évolutions de vos associations. Nous en profitons pour remercier la commission communication et le secrétariat de mairie pour ce gros travail.

Nous souhaitons ardemment que cette nouvelle année soit riche de projets et de réussites et qu'elle vous apporte ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, la réalisation de toutes vos espérances. Bonne lecture, bonne et heureuse année 2020.

Joël MAUPILLÉ Michel BALLUAIS

# Infos Pratiques

## HORAIRES D'OUVERTURES DES MAIRIES

A compter du 1er janvier 2020, la mairie de Luitré sera fermée au public le vendredi après-midi. Elle reste néanmoins ouverte le vendredi matin. La mairie de Dompierre-du-Chemin, quant à elle, reste ouverte le vendredi après-midi.

| LUITRÉ | | | DOMPIERRE DU CHEMIN | |
|---|---|---|---|---|
| Fermé au public | 14h00 – 17h00 | **Lundi** | 9h00 – 12h00 | Fermé |
| 8h30 – 12h00 | Fermé au public | **Mardi** | Fermé au public | 14h00 - 17h00 |
| 8h30 – 12h00 | 13h30 – 17h00 | **Mercredi** | Fermé au public | Fermé au public |
| 8h30 – 12h00 | Fermé au public | **Jeudi** | Fermé au public | 14h00 - 17h00 |
| 8h30 – 12h00 | Fermé au public | **Vendredi** | Fermé au public | 14h00 - 17h00 |
| 9h00 – 12h00 | Fermé | **Samedi** | 9h00 – 12h00<br>un samedi sur deux (semaine paire) | Fermé |

## SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis cet automne, le site internet de la commune nouvelle est actif.
Abonnez-vous à la newsletter pour rester informé de l'activité de votre commune !

**https://www.luitre-dompierre.fr/**

## ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections municipales et communautaires se dérouleront

**les dimanches 15 et 22 mars 2020**.

Pour pouvoir participer aux scrutins, il est **indispensable d'être inscrit sur les listes électorales**.
Pour celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits sur les listes électorales, les demandes d'inscription devront être déposées au plus tard le **vendredi 7 février 2020**. Vous pouvez vous inscrire en ligne ou vous rendre directement en mairie.
Pour les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui ont bien été recensés à 16 ans, l'inscription est automatique.
Vous pouvez à tout moment vérifier votre situation électorale en vous rendant sur le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

## Un point sur le nouveau conseil municipal :

Avec la fusion des deux communes historiques, les deux conseils municipaux ont fusionné pour n'en former qu'un seul avec 28 conseillers. Les nouvelles élections vont pouvoir élire un nouveau conseil municipal avec 23 conseillers municipaux et 2 suppléants. Les membres du conseil municipal sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours.
Pour rappel, le conseil municipal élit les adjoints, et ce nombre ne peut dépasser 30 % de l'effectif du conseil.

## CANTON

Comme vous le savez, les deux communes historiques Dompierre-du-Chemin et Luitré étaient rattachées à deux cantons différents. En effet, Dompierre-du-Chemin appartenait au canton Fougères 1 et Luitré, au canton Fougères 2. Avec la création d'une commune nouvelle, cette dernière se retrouvait à cheval sur des cantons différents.
Il devait donc être envisagé un rattachement à un seul canton. Ainsi, la commune de Luitré-Dompierre est désormais, rattachée au canton de Fougères 2 (anciennement Fougères nord), par décret en Conseil d'Etat.

## RECENSEMENT MILITAIRE, Pensez-y !

Tous les jeunes de 16 ans doivent obligatoirement se présenter à la mairie pour se faire recenser entre la date d'anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.
Vous devez vous présenter à la mairie muni de votre carte d'identité en cours de validité et du livret de famille de vos parents.
Le recensement vous permet d'obtenir la convocation à la Journée Défense Citoyenneté.

## FIBRE OPTIQUE

### La fibre optique arrive sur votre commune !

Le déploiement de la fibre optique est en cours dans le département. Il arrivera fin 2020 sur l'ancien territoire de Dompierre-du-Chemin.
Pour ce faire, nous tenons à rappeler quelques éléments à nos concitoyens :
Afin de permettre un déploiement optimal, nous tenons à rappeler que l'élagage des plantations à proximité des réseaux de communication aériens est indispensable ainsi que l'adressage (voir ci-dessous).
En effet, les travaux de déploiement de la fibre vont nécessiter des interventions sur les réseaux de communication, qui doivent être accessibles et aux normes de sécurité.
Pour rappel, il appartient aux propriétaires de réaliser cet élagage, pour les arbres situés sur leur terrain. Si ces derniers sont trop proches des câbles, ils peuvent provoquer un mauvais fonctionnement du réseau voire provoquer une interruption du réseau.
Il est donc nécessaire que l'élagage soit réalisé pour la sécurité de tous.
Nous comptons sur votre civisme !

## Un point sur les incivilités : STOP AUX DÉCHÊTS SAUVAGES !

Il est rappelé aux administrés que les dépôts sauvages sont interdits (loi du 15 juillet 1975). Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Les chemins ruraux, les trottoirs ne sont pas des zones de collectes. Ces dépôts constituent une **atteinte à la salubrité publique, perturbent le cadre de vie et défigurent le paysage**.

Il existe des conteneurs adaptés pour vos déchets et une déchetterie aux alentours.
Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal).

**Respectons l'environnement !**

## INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, taille des arbres et arbustes, feuilles mortes, etc.), comme les déchets ménagers, est interdit du fait de la gêne occasionnée au voisinage, de l'impact sur la pollution de l'air et des risques de propagation d'un incendie.
Nous rappelons qu'il est possible :

- de déposer les déchets verts en déchetterie
- ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

## ADRESSAGE : Nomination et dénomination des voies communales

Pour permettre la commercialisation de la fibre optique par les fournisseurs d'accès internet, il est primordial que chaque habitation et commerce, soit référencé dans la base nationale d'adresses et soit donc désignée par un code HEXACLE.
Ainsi, toutes les voies communales seront nommées et tous les bâtis seront numérotés. Que ce soit habitations, commerces, bâtiments publics ou encore entreprises.
Cette opération facilitera également le travail des services postaux,des livreurs, des services d'urgence en cas d'intervention ou encore le repérage des GPS.
Des réunions citoyennes seront proposées.

## Un mot d'ordre : LA MOBILITE !

## TAXI À LA DEMANDE

Vous trouverez ci-dessous un rappel du dispositif de transports à la demande avec le mode d'emploi et le tarif en vigueur :

mobil'agglo
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

# Transport à la demande

**Vous habitez dans l'une des communes suivantes :**
(en orange sur la carte)

> Beaucé, > Billé,
> La Chapelle-Janson,
> Combourtillé,
> Fleurigné, > Laignelet,
> Landéan, > Le Loroux,
> Luitré-Dompierre,
> Parcé, > Parigné,
> Romagné,
> Saint-Sauveur-des-Landes,
> La Selle-en-Luitré
> Fougères, Javené centre et Lécousse centre :
sur ces communes desservies par le bus, seules les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion «invalidité» peuvent utiliser le service.

**>> Vous pouvez utiliser le service «Transport à la demande» :**
> pour circuler de l'une de ces communes à l'autre.

**Toute l'année, du lundi au samedi inclus**
(sauf jours fériés) **de 8 h à 19 h.**

**Quel taxi pouvez-vous appeler ?**

> Allo CHR Galeine ♿ Lécousse
- Tel. 02 99 94 20 05
> Société A2LT, Fougères
- Tel. 06 42 64 18 23
> Ambulances Lévêque, Landéan
- Tel. 02 99 97 34 00
> Ambulances Pays de Fougères ♿
Javené - Tel. 02 99 99 87 85
> EURL Taxi Gohin ♿ Fougères
- Tel. 02 99 99 89 80
> Franck Taxi, Romagné
- Tel. 02 99 94 40 17
> Taxi David, Landéan
- Tel. 02 99 97 23 07 ou 06 98 06 31 43
> Zenith Ambulances, Saint-Sauveur-des-Landes
- Tel. 02 99 39 44 76

**> 4 € la course en taxi**
Jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4€. Fougères Agglomération règle directement à la société de taxi la différence entre le coût réel et le prix de 4 € qui vous est demandé.
Possibilité d'acheter 25 tickets supplémentaires / an, au prix de 8 €.

Un service proposé et financé par Fougères Agglomération. **Informations : auprès de votre Mairie ou CCAS.**

Mais aussi, une présentation du nouveau dispositif de navette entre les centres bourgs et la gare routière de Fougères. En tant qu'habitant de Luitré-Dompierre, vous êtes concerné par le circuit vert.
Ce service est à destination de l'ensemble de la population et est gratuit.
Il n'est pas nécessaire d'avoir une inscription au préalable. Il suffit simplement de se rendre au point de rendez-vous, situé à la mairie de Luitré.

## BUS

mobil'agglo Navettes

# Liaison Centres - Bourgs → Gare routière de Fougères

**Tout public**
**Gratuit**

*** Toute l'année**
**Sauf :**
**au mois d'août, pendant les vacances de Noël, les mercredis et samedis fériés.**

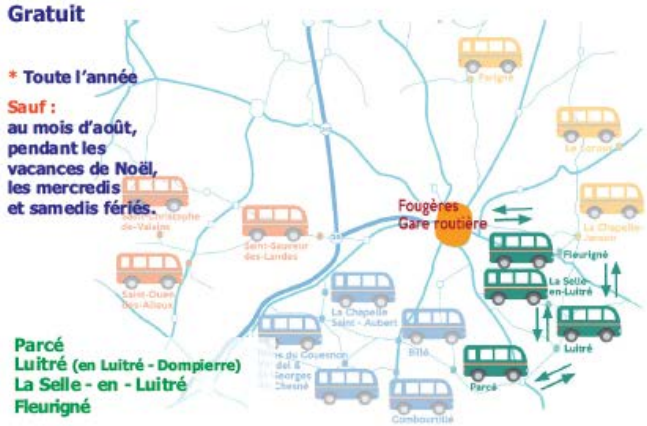


**Le mercredi et le samedi***
1 Aller-Retour en après-midi

| Circuit Vert - Aller | |
|---|---|
| 13h45 | Parcé / Rue du Stade |
| 13h57 | Luitré - Dompierre / Luitré / Mairie |
| 14h02 | La Selle - en - Luitré / Parking de l'école |
| 14h07 | Fleurigné / Avenue de Bretagne |
| 14h17 | Fougères / Gare routière |
| **Circuit Vert - Retour** | |
| 18h | Fougères / Gare routière |
| 18h10 | Fleurigné / Avenue de Bretagne |
| 18h15 | La Selle - en - Luitré / Parking de l'école |
| 18h20 | Luitré - Dompierre / Luitré / Mairie |
| 18h32 | Parcé / Rue du Stade |

# SMICTOM

## Une nouvelle identité pour le SMICTOM !

Depuis plusieurs mois, le SMICTOM planche sur une nouvelle identité visuelle. Elle est le point de départ d'un nouveau dispositif de communication.

## Pourquoi adopter une nouvelle identité ?

L'objectif premier est de renforcer l'identité du SMICTOM et moderniser son image en vue d'augmenter sa notoriété et son intérêt auprès du grand public. La nouvelle charte permet d'apporter de la cohérence à la communication, et participe à la bonne compréhension des messages.

## Une identité éco-conçue

La base de travail de la nouvelle identité était l'éco-conception, c'est-à-dire la volonté de proposer un logo et une charte graphique qui aient un faible impact environnemental. C'est la raison pour laquelle les lettres du logo ne sont pas pleines. Ainsi, moins d'encre sera nécessaire lors de l'impression des documents.

## Que représente le nouveau logo ?

Le Syndicat a souhaité adopter un logo très lisible, avec une simplicité graphique assumée. Les lettres du logo ne sont pas fermées, ceci afin de renforcer la simplicité graphique mais aussi pour symboliser la volonté du SMICTOM de travailler en partenariat avec tous les acteurs du territoire. Les formes rondes rappellent l'engagement du Syndicat pour défendre la planète. Enfin, les bulles, composées de trois couleurs, représentent les trois métiers du SMICTOM : la collecte des déchets, la gestion des déchèteries et la sensibilisation du public aux problématiques de prévention des déchets.

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

## EN BREF

### Les déchèteries à l'heure d'hiver

Depuis le 1er novembre, les déchèteries du SMICTOM ont adopté les horaires d'hiver. Ceci dans le but d'adapter les horaires d'ouverture à la fréquentation. Pour consulter les nouveaux horaires : www.smictom-fougeres.fr

### Le geste du mois

Pour consommer moins d'emballages, j'utilise des sacs à vrac. En plus de limiter les emballages superflus, j'achète la quantité que je souhaite, ce qui permet de limiter le gaspillage.

### Le chiffre du mois : -16 %

Depuis le 1er juillet, le SMICTOM expérimente la redevance incitative sur une partie de son territoire, avec un objectif : la réduction des déchets. Les premiers chiffres sont très encourageants : la production d'ordures ménagères est en baisse de 16 %. **Bravo !**

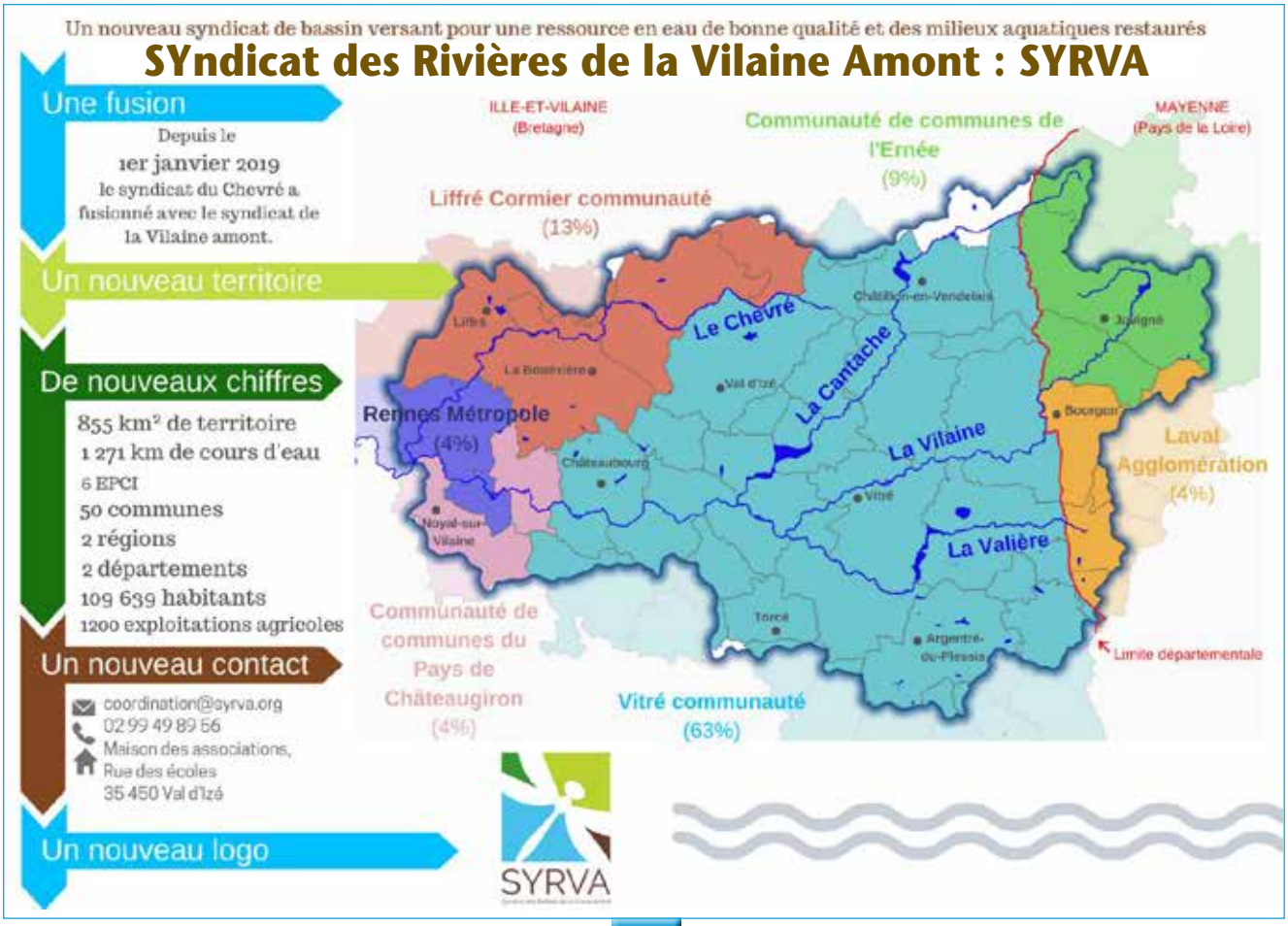

## CLIC HAUTE BRETAGNE : Centre Local d'Information et de Coordination

LE CLIC vous accueille, vous écoute, vous conseille, vous soutient

### Pour les personnes âgées

- Maintien à domicile
- Aide administrative
- Différentes solutions d'hébergement
- Loisirs
- Vie sociale, transport

### Pour les personnes en situation de handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Antenne locale - Enfants et adultes

- Information sur les droits et services
- Appui à la constitution des dossiers de demande
  - o Prestation de compensation du handicap
  - o Allocation adulte handicapé
  - o Cartes d'invalidité et de priorité
  - o Carte de stationnement
  - o RQTH et orientation professionnelle
  - o Allocation d'éducation enfant handicapé
- Aide à la définition du projet de vie
- Information sur l'avancée de votre demande

**Accueil téléphonique 02 99 98 60 23**

*Tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30*
*sauf le lundi après-midi*

**clic@assohautebretagne.fr**
**www.clichautebretagne.com**

**SITE MAËN ROCH**
5, rue Victor Roussin
35460 St Brice en Coglès

**SITE FOUGÈRES**
3, avenue de Normandie
35300 Fougères

# L'ISOLATION À 1 EURO, LA BONNE AFFAIRE ?

Début 2019, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a fait le choix de soutenir massivement le marché de la rénovation énergétique via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, appelés aussi CEE, isolation à 1 euro, prime énergie, coup de pouce énergie, chaudière à 1 euro,… tous ces noms désignent un dispositif mis en place par l'Etat depuis 2005, afin d'obliger les producteurs d'énergie (EDF, Total…) à valoriser une partie des travaux d'économie d'énergie que les citoyens réalisent.

Ces Certificats d'Economie d'Energie ou primes énergies peuvent bénéficier à tous citoyens, quelques soient ses revenus. Plus un ménage dispose de modestes ressources, plus il pourra bénéficier de primes énergies. En revanche, ces primes énergies ne peuvent pas se cumuler avec certaines aides financières, et le montage des dossiers de prime énergie peut être fastidieux, aussi il est important de se renseigner auprès de nos services afin d'étudier les possibilités de financement ou d'aides financières.

Par ailleurs, comme tout dispositif qui manque de contrôle, des entreprises frauduleuses se sont engouffrées sur ce marché et ont profité des communications de l'Etat pour pratiquer du démarchage agressif à domicile, par téléphone et inonder les citoyens de fausses informations.

A ce jour, nous recevons en moyenne **15 appels ou citoyens par jour**, se présentant avec la question : C'est quoi l'isolation à 1 euro ? Sans parler des démarchages ou devis abusifs qui ont malheureusement augmenté cette année encore.

Pour rappel, **aucun artisan du territoire ne pratique de démarchage**, donc ces entreprises de démarchage ne viennent pas du Pays de Fougères, pratiquent généralement des prix hors du marché, avec des crédits à la consommation… Il est donc fortement déconseillé de signer un devis sans avoir consulté d'autres artisans et notamment des artisans locaux.

Dans tous les cas de figure, que vous soyez en possession d'un devis, que vous vous interrogiez sur l'isolation à 1 euro ou toute autre aide financière, ayez le bon réflexe : contactez notre service Rénobatys.

Ayez le bon réflexe, contactez Rénobatys

**RENOBATYS**

36 rue de Nantes 35300 Fougères
Tél. 02 90 80 20 00 - contact@renobatys.bzh

# Etat-civil

## Naissances

| | | |
|---|---|---|
| **BUSSON Ewen** | 16 février 2019 | 6, Le Chemin Neuf |
| **CORNÉE Baptiste** | 15 juin 2019 | 3, La Denilière |
| **DUHAMEL Jonas** | 29 août 2019 | 3, La Galtière |
| **GUILLAUME Ambre** | 21 juillet 2019 | 74, Résidence des Rochers |
| **HARDY Yaël** | 4 mai 2019 | 2, La Hunaudais |
| **HOVETTE Gaston** | 2 mars 2019 | La Touche |
| **JANSON Augustin** | 13 septembre 2019 | La Gérardière |
| **LEBLANC Malhoé** | 3 décembre 2019 | 54, Résidence des Rochers |
| **PIPELIER Mya** | 24 octobre 2019 | 33, Avenue de Bretagne |
| **TALIGOT Arthur** | 19 août 2019 | La Loitardière |
| **VISSEICHE Morgane** | 29 janvier 2019 | La Touche |
| **VITTU Anne-Claire** | 2 août 2019 | 12, rue du Maine |

## Mariages

| | |
|---|---|
| **BÉCHU Maxime et CHEVALIER Chrystelle** | 31 août 2019 |
| **BOURCIER Maxime et TOUCHEFEU Maeva** | 22 juin 2019 |
| **MAUPILLÉ Benoît et GÉHAN Anne-Laure** | 13 juillet 2019 |
| **PIPELIER Maxime et FIXOT Lydia** | 31 août 2019 |

## Décès et inhumations

**BETTON Marie épouse SALMON**, 94 ans, La Roulière, décédée le 9 janvier 2019
**BOULANGER Denise, épouse GOHIN**, 87 ans, MARPA, décédée le 25 janvier 2019
**CHARTRAIN Louis**, 86 ans, La Poulinière, décédé le 24 septembre 2019
**CLOSSAIS Angèle, épouse DELAUNAY**, 89 ans, MARPA, décédée le 6 février 2019
**JOULAUD Germaine, épouse PIRON**, 93 ans, décédée le 9 mars 2019 à FOUGERES
**LEGEAI Monique épouse CHRÉTIEN**, 82 ans, 22 bis, rue du Maine, décédée le 15 juillet 2019
**MÂCHARD Léon**, 81 ans, 13 Cité de la Sablonnière, décédé le 21 mai 2019
**MORAZIN François**, 73 ans, La Closerie, décédé le 16 août 2019
**MOREL Marie, épouse LEBLANC**, 82 ans, décédée le 4 mars 2019 à PARCÉ
**ROCHELLE Germaine, épouse CHANTREL**, 87 ans, décédée le 11 mai 2019 à LAIGNELET
**TUAL Jeannine, épouse ROGER**, 75 ans, 18, rue Durandal, décédée le 23 octobre 2019
**TURGIS Amand**, 70 ans, 1, Le Bas Montbelleux, décédé le 4 mai 2019

## Noces

**CAILLET Arsène et CARRE Simone**, Noces de Diamant
**COUPÉ Joseph et BLIN Marcelle**, Noces de Diamant
**DELAUNAY Jean-Yves et DUCHESNE Odette**, Noces d'Or

## TÉLÉTHON

La commune en partenariat avec l'école et l'association Génération Mouvement organisent comme chaque année le téléthon. Il s'est déroulé sur 2 jours les 6 et 7 décembre 2019.
Nous y avons retrouvé le traditionnel concours de belote. Mais aussi des jeux de société et pour les plus sportifs une randonnée dans la commune.

**Le montant de la collecte s'élève à plus de 3 500 €.**

## MARCHÉ DE NOËL

Le traditionnel marché de Noël organisé par l'AACIL de Luitré et le Comité des Fêtes a eu lieu le dimanche 1er décembre 2019 de 9h30 à 13h00 dans le bourg de Luitré. Dans une ambiance festive et conviviale, petits et grands, ont pu profiter des différentes animations et des 23 stands. Au rendez-vous : promenades en calèche, maquillage enfants, présence du magicien Kami. Le tout sous les illuminations de la commune.

## COMICE AGRICOLE

C'est avec une grande joie et une grande fierté que nous organisons cette troisième édition sur la commune de LUITRE-DOMPIERRE.

Ce **samedi 22 août 2020**, la nouvelle commune va accueillir sur **la ferme de la Soulière** le comice, avec une particularité, la participation des deux cantons de FOUGERES.

Au programme :

- ✦ présentation d'animaux
- ✦ concours d'animaux, de labours
- ✦ exposants

Cette journée se terminera par un banquet spectacle.

**Dimanche 23 août**, le comité des fêtes travaille sur la programmation d'une fête.

Le comité organisateur entouré de son président Joël MAHOUIN et de son homologue du canton sud Christophe GILLES, se prépare pour mettre en place tout un programme d'animations afin de proposer moment chaleureux et convivial.

## BALADE À MOTOS – Association BREIZH BY COEUR

**Dimanche 15 septembre dernier,** l'association Breizh by cœur a donné rendez-vous aux motards pour une nouvelle balade au profit de Mayline, une jeune luitréenne, atteinte de paralysie cérébrale.

**Cette balade a rassemblé 140 motos pour 170 casques, ce qui a permis de collecter 1 000 €.**

Cette somme va contribuer à financer des soins dispensés en Pologne, où la famille doit se rendre plusieurs fois par an.

## COMITÉ DE JUMELAGE DE LUITRÉ-DOMPIERRE

Le Comité de Jumelage de Luitré-Dompierre recevra une délégation d'une cinquantaine de personnes venue de PRZYGODZICE du **20 au 26 août 2020**.

C'est avec joie que Luitréens et Dompierrais les accueilleront !

## UNC-AFN- Soldats de France Luitré

Le **6 septembre 2019**, à 20 heures, en l'église de Luitré, s'est tenu un concert de trompes de chasse organisé par l'UNC de Dompierre-du-Chemin.
C'est par une météo clémente, que plus de 400 personnes ont pu apprécier au récital d'une quinzaine d'instrumentalistes, en tenue de Vénerie, de l'association mayennaise les « Echos du Bas Maine ».
Cette prestation, unique dans la région, mêlait des pièces sonnées, des chants polyphoniques ainsi que la narration de la fabrication de la trompe de chasse, de la technique instrumentale ainsi que les origines de la tenue du sonneur.

**L'assemblée générale** de l'UNC - section locale de Dompierre-du-Chemin se tiendra le **dimanche 26 janvier 2020** à 10 heures à la mairie de Dompierre. A l'issue, les membres de l'association et leur famille sont conviés à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.

## Cérémonie des voeux : des élus à l'honneur

Lors de la cérémonie des voeux du 4 janvier 2020, plusieurs élus ont reçu une médaille pour leurs années passées au Conseil Municipal de Luitré ou Dompierre-du-Chemin.

De gauche à droite : Michel Balluais, maire-délégué ; Thierry Benoit, député ; Monique Galodé (médaille vermeil) et son mari ; Francis Taligot (médaille vermeil) et son épouse ; Jean-Pierre Delaunay (médaille argent) et son épouse ; Joël Maupillé (médaille argent) et son épouse.

# TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

| PHOTOCOPIES ET FAX | | |
|---|---|---|
| | Noir et blanc | Couleur |
| Recto A4 | 0,20 € | 0,30 € |
| Recto verso A4 | 0,30 € | 0,40 € |
| Verso A3 | 0,40 € | 0,60 € |
| Recto verso A3 | 0,60 € | 0,80 € |
| Associations communales | Gratuit | Gratuit les 50 premières |
| Fax (par feuille) | Sans objet puisqu'il n'existe plus de ligne fax | |

| CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dompierre du Chemin (cimetière 1 et 2) Luitré (cimetière 1) | | Luitré (cimetière 2) | |
| Durée | Montant | | Montant | |
| | 1 m² | 2 m² | 3.20 m² | 6.90 m² |
| | 2020 | 2020 | 2020 | 2020 |
| 15 ans | 38 € | 75 € | 112 € | 243 € |
| 30 ans | 70 € | 140 € | 225 € | 481 € |
| 50 ans | 113 € | 225 € | 375 € | 809 € |

| ESPACE CINERAIRE | | | |
|---|---|---|---|
| Durée | Montant | | |
| | Concession | Caveau cinéraire | Coût total |
| | 2020 | 2020 | 2020 |
| 15 ans | 71 € | 151 € | 222 € |
| 30 ans | 142 € | 151 € | 293 € |
| 50 ans | 235 € | 151 € | 386 € |

| SALLE POLYVALENTE (SP) ET SALLE INTERGENERATIONNELLE (SI) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LUITRE-DOMPIERRE | | | | | |
| | Salle | | Cuisine | Chauffage | |
| Objet | SP | SI | SP | SP | SI |
| Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés) | 150 € | 170 € | 90 € | 50 € | 35 € |
| Un week-end (2 jours) | 190 € | 230 € | 90 € | 65 € | 50 € |
| Un week-end de 3 jours (+ 50 €) **Nouveau** | 240 € | 280 € | 90 € | 65 € | 50 € |
| Réunions, conférences | 90 € | 135 € | | 40 € | 25 € |
| Vin d'honneur | | 50 € | | | 25 € |

| SALLE POLYVALENTE (SP) ET SALLE INTERGENERATIONNELLE (SI) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| EXTERIEURS | | | | | |
| | Salle | | Cuisine | Chauffage | |
| Objet | SP | SI | SP | SP | SI |
| Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés) | 190 € | 210 € | 110 € | 50 € | 35 € |
| Un week-end (2 jours) | 290 € | 285 € | 110 € | 65 € | 50 € |
| Un week-end de 3 jours (+ 50 €) **Nouveau** | 340 € | 335 € | 110 € | 65 € | 50 € |
| Réunions, conférences | 110 € | 170 € | | 40 € | 25 € |
| Vin d'honneur | | 75 € | | | 25 € |

**Le forfait chauffage** est applicable du 1er novembre au 15 avril .
**Les heures de ménage** seront facturées aux personnes qui n'auront pas rendu la salle dans un état satisfaisant de propreté. Le ménage sera facturé 50 € (forfait).

**Une caution de 500 €** sera versée au moment de la réservation, par tous les utilisateurs.
Enfin, **un forfait supplémentaire de 25 €** sera facturé en cas d'oubli de coupure du chauffage et du lave-vaisselle après la location.
Les **associations de Dompierre du Chemin et de Luitré** bénéficient **d'une gratuité par an**.

| LOCATION DU MATERIEL | | |
|---|---|---|
| Objet | Dompierre du Chemin | Luitré |
| Chariot 70 couverts | 45 € | |
| Chariot 50 couverts | | 40 € |
| Un couvert complet supplémentaire (par tranche de 10) | 10 € | 10 € |
| Un verre à eau, à vin ou à champagne et tasse de café | 0.15 € | |
| Forfait 100 verres | | 25 € |
| Une table avec tréteaux et deux bancs en bois | 5 € | |
| Une table sans banc | 3 € | 3 € |
| Un banc seul | 2 € | Gratuit |
| Chaise | | 0.30 € |
| Petit stand | 10 € | 10 € |
| Grand stand | 85 € | |
| Barbecue | | 5 € |
| Sonorisation pour associations communales et intercommunales quand utilisation dans la salle communale | Gratuit | Gratuit |

| FACTURATION DE LA VAISSELLE ET DU MATERIEL DE CUISINE CASSES | |
|---|---|
| | TARIF |
| Un verre à eau, à vin ou à champagne, tasse à café | 4.00 € |
| Une assiette plate, creuse ou à dessert | 4.00 € |
| Une cuillère ou une fourchette | 2.00 € |
| Un couteau | 2.50 € |
| Le petit matériel de cuisine (fouet, écumoire, couvercle, verseuse,…) | 25.00 € |
| Carafe, corbeille, saladier, légumier | 7.00 € |
| Le matériel plus important (casserole, poissonnière, faitout, braisière, plat à four…) | 70.00 € |
| Percolateur | 380.00 € |
| Aimant | 10.00 € |

| SALLE DE SPORT DE DOMPIERRE DU CHEMIN | | | |
|---|---|---|---|
| Location extérieure | Salle | SAE | Salle complète |
| Créneau semaine (ponctuel) < 2h | 30 €/h | 25 €/h | 40 €/h |
| Créneau semaine (ponctuel) Ecoles | 22 €/h | 12 €/h | 30 € /h |
| Créneau année (forfait) | 230 €/h | 210 €/h | 350 €/h |
| Compétition CAFF | | gratuit | |
| Stages et compétition associations extérieures > 2h | 70 €/jour | 70 €/jour | 80 €/jour |
| CAFF | | 25 €/h/année | |
| Associations communales et intercommunales et Conseil Général | gratuit | gratuit | gratuit |

Le tarif de remboursement des badges perdus est fixé à 10 € l'unité

| SALLES DE REUNIONS ET CABANE ETANG (DOMPIERRE-DU-CHEMIN) | | |
|---|---|---|
| Objet | Salle | Chauffage |
| Réunion (forfait quelle que soit la salle et le nombre de personnes) **Nouveau** | 60 €/jour | 20 €/jour |
| Cabane étang | 60 € | |

# LA SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE : UN ÉQUIPEMENT DE QUALITÉ APPRÉCIÉ DES UTILISATEURS

Cette salle fonctionne depuis un an maintenant.

Globalement, les utilisateurs apprécient la qualité des équipements mis à leur disposition à quelques exceptions près. En effet, d'aucuns ont dû faire face aux dysfonctionnements inhérents aux dernières technologies qui amènent leur lot de difficultés. Entreprises et élus se mobilisent pour apporter des solutions aux problématiques rencontrées tant au niveau du matériel de sonorisation que de la chaudière.

Tout est mis en œuvre pour donner entière satisfaction à l'ensemble des utilisateurs.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

| | |
|---|---|
| FNADT | 103 471 € |
| DSIL | 24 165 € |
| CONTRAT RURALITE | 71 944 € |
| AMENDES DE POLICE | 5 350 € |
| **TOTAL** | **304 930 €** |

Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT
94 100 €

Région BRETAGNE
32 500 €

Luitré-Dompierre DES IDÉES COMMUNES
134 780 €

**Bilan de l'opération : 566 310 € HT**

# LE GÎTE D'ÉTAPE COMMUNAL : Confort et services sur place !

Tout Nouveau !

Label Gîtes de France

- Wifi gratuit
- Animaux acceptés
- Lave-linge et sèche-linge
- Accessibilité PMR

A 10 minutes de Fougères, à 1 km de la voie verte Vitré-Fougères, au cœur du bourg et de ses commerces, ces deux gîtes mitoyens et communicants (maximum de 15 couchages) jouxtant une salle intergénérationnelle (80 personnes) sont idéaux pour vous retrouver en famille ou entre amis pour un séjour ou une réception familiale. Posez vos valises en toute sérénité dans ces hébergements tout confort, récemment rénovés, et à l'ambiance chaleureuse et moderne.

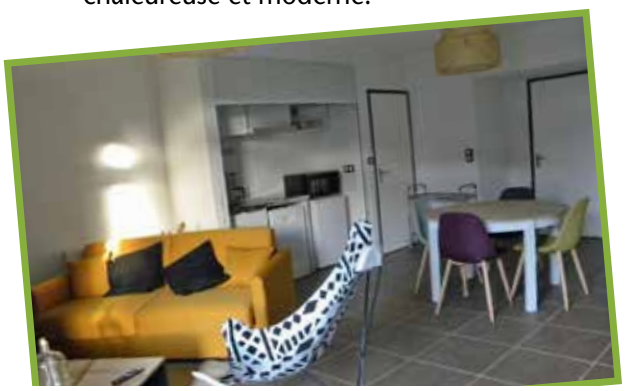

**Gîte communal 2/4 places**

**Gîte communal 11 places**

**Tarifs :**

Les tarifs des gîtes pour l'année 2020 sont disponibles sur demande et sur le site internet de la commune. Ils varient en fonction de la saison et du nombre de nuits.

| | Gîte 1 – 4 couchages | Gîte 2 – 11 couchages | Gîtes 1 + 2 – 15 couchages |
|---|---|---|---|
| Prix minimum (7 nuits) | 182.00 € | 417.00 € | 599.00 € |
| Prix maximum (7 nuits) | 350.00 € | 799.00 € | 1 149.00 € |

Les tarifs affichés comprennent les lits faits à l'arrivée et les charges comprises (eau, électricité, chauffage).

| | |
|---|---|
| DSIL | 25 000 € |
| DETR | 44 090 € |
| **TOTAL** | **69 090 €** |

CONTRAT DE TERRITOIRE

**44 000 €**

TOURISME

**75 000 €**

AUTOFINANCEMENT

**92 663 €**

**Bilan de l'opération : 280 753 € HT**

# AIRE DE SERVICES AUX DÉPLACEMENTS

Après quelques semaines d'arrêt, les travaux vont reprendre.

- **Travaux d'aménagement :** Aire de stationnement comportant 22 places (dont 2 PMR, 2 véhicules électriques, 2 pour le co-voiturage), aire camping-cars (6 places avec services associés), 2 arrêts de bus normés, verger collectif, connexion avec les cheminements piétonniers existants sur la commune
- **Construction d'un bâtiment « Aire de service »** qui abritera : un local de stockage des vélos, une laverie, une station de lavage et un abri bus.

**Montant prévisionnel : 532 122 € HT**

| | |
|---|---|
| DETR | 45 231 € |
| CONTRAT RURALITE | 27 000 € |
| AAP MOBILITES | 34 491 € |
| Amendes de police | 14 217 € |
| **TOTAL** | **69 090 €** |

| | |
|---|---|
| Contrat de territoire | 44 000 € |
| Appel à projets | 20 000 € |
| | **64 000 €** |

**54 043 €**

**6 240 €**

**286 898 €**

# PROJET MOBILIZ

Un dossier a été déposé en vue d'obtenir des fonds EUROPEENS (FEADER-LEADER) au titre de la transition énergétique et du développement des mobilités durables.

## Présentation résumée du projet :

Luitré-Dompierre souhaite expérimenter différentes actions qui viendront encourager le recours aux modes de transport durable. Un parc d'équipements constitué de vélos à assistance électrique et de voitures en autopartage va être mis à disposition.
Pour « mettre en mouvement » au niveau local l'ensemble de la démarche, il est fait le choix d'une gouvernance partagée d'où le choix du nom du projet : **MOBILIZ.**
**En effet une communauté d'habitants « solutions mobilités durables » va être créée. Elle réunira 5 élus, 3 représentants du secteur associatif, 3 commerçants et 10 usagers.**

La réflexion actuellement menée comporte 3 volets :

- Un gouvernance partagée pour une recherche en commun de solutions sur le plan des mobilités durables : élus et communauté d'usagers à créer
- Un parc d'équipements permettant l'expérimentation : vélos à assistance électrique (12) et voitures électriques en autopartage (2)
- Une ingénierie dédiée par le recrutement d'un agent « Solutions Mobilités Durables » (mission d'une durée de 24 mois). Il aura un rôle de coordination pour animer et gérer la question des mobilités durables sur la commune.

| | |
|---|---|
| **Coût prévisionnel : 97 660 € TTC**<br><br>**EUROPE – FEADER – LEADER (80%) : 78 128 €** | UNION EUROPÉENNE<br>UNANIEZH EUROPA<br>Région Bretagne<br>Pays de Fougères Marches de Bretagne<br>*L'Europe s'engage en Bretagne* / *Avec les Fonds européens structurels et d'investissement* |

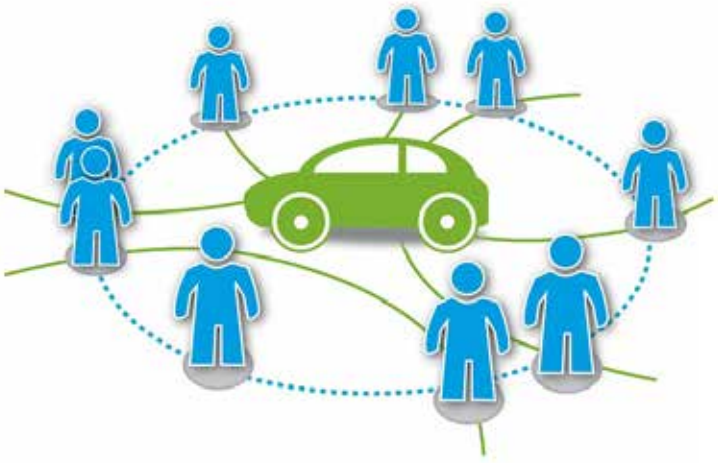

# SALLE POLYVALENTE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Les élus de Luitré-Dompierre envisagent de poursuivre la rénovation de la salle des fêtes.

**Descriptif des travaux :**

1. Réfection et isolation du faux-plafond avec une diminution de la hauteur sous plafond (passage de 5,42 m à 3,20 m => diminution du volume chauffé)
2. Remplacement des luminaires existants par des plafonniers extra-plat à led, encastrés en plafond
3. Dépose et réemploi de la centrale de traitement d'air (existante mais non utilisée)
4. Jonction entre la salle principale et le bâtiment annexe dédié au stockage du mobilier
5. Bâtiment annexe : isolation et mise aux normes incendie

**Objectifs des travaux de rénovation :**

1. Poursuivre le « relookage » de cet équipement pour pérenniser son usage :
   - 2015 : extension pour réalisation de sanitaires aux normes PMR
   - 2018 : travaux de peinture salle et cuisine / réfection du sol
   - 2019 : renouvellement du mobilier
2. Réduire la consommation énergétique
3. Offrir aux usagers de meilleures conditions d'accueil

Estimation financière : 127 280 € HT

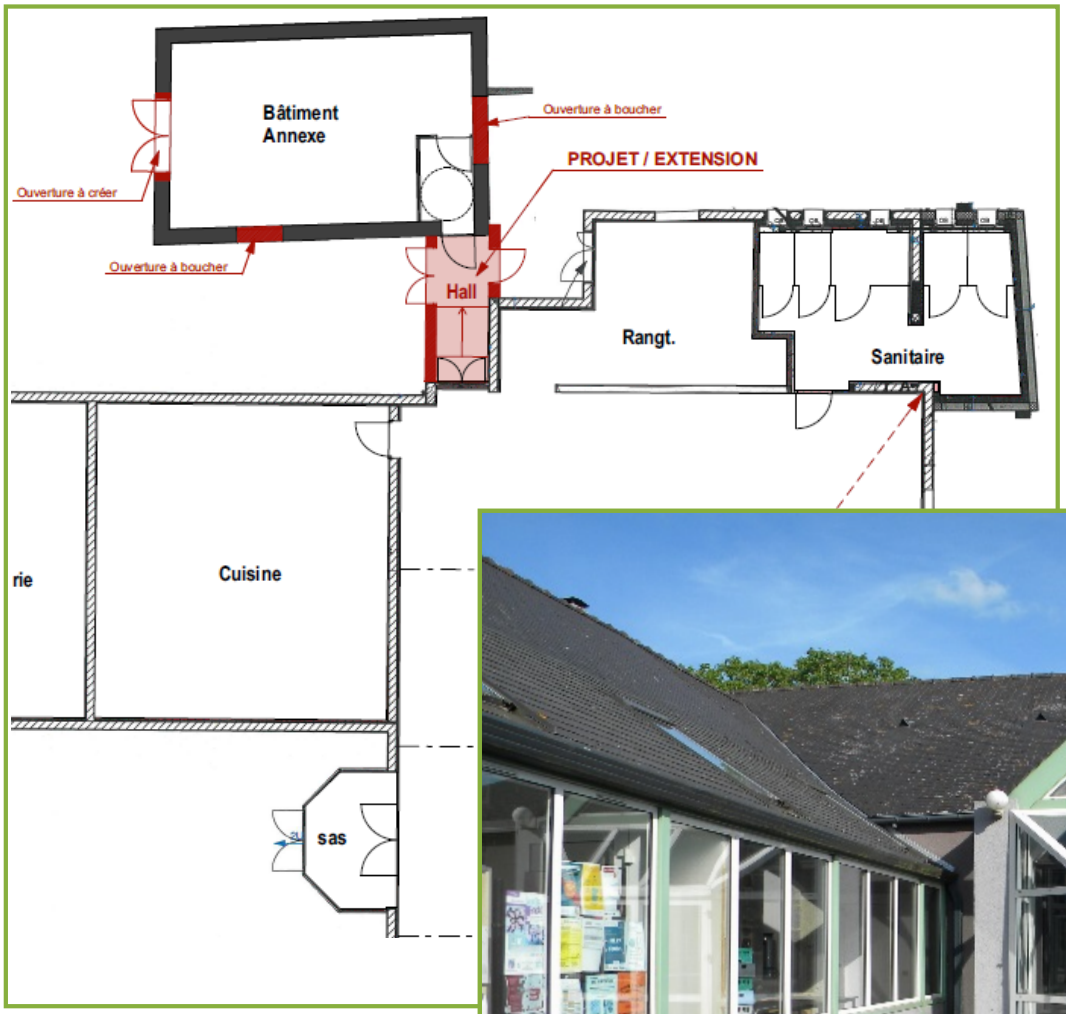

# VOIE DOUCE / PISTE CYCLABLE ET DE RANDONNEE À LA PÉRIPHÉRIE DU BOURG

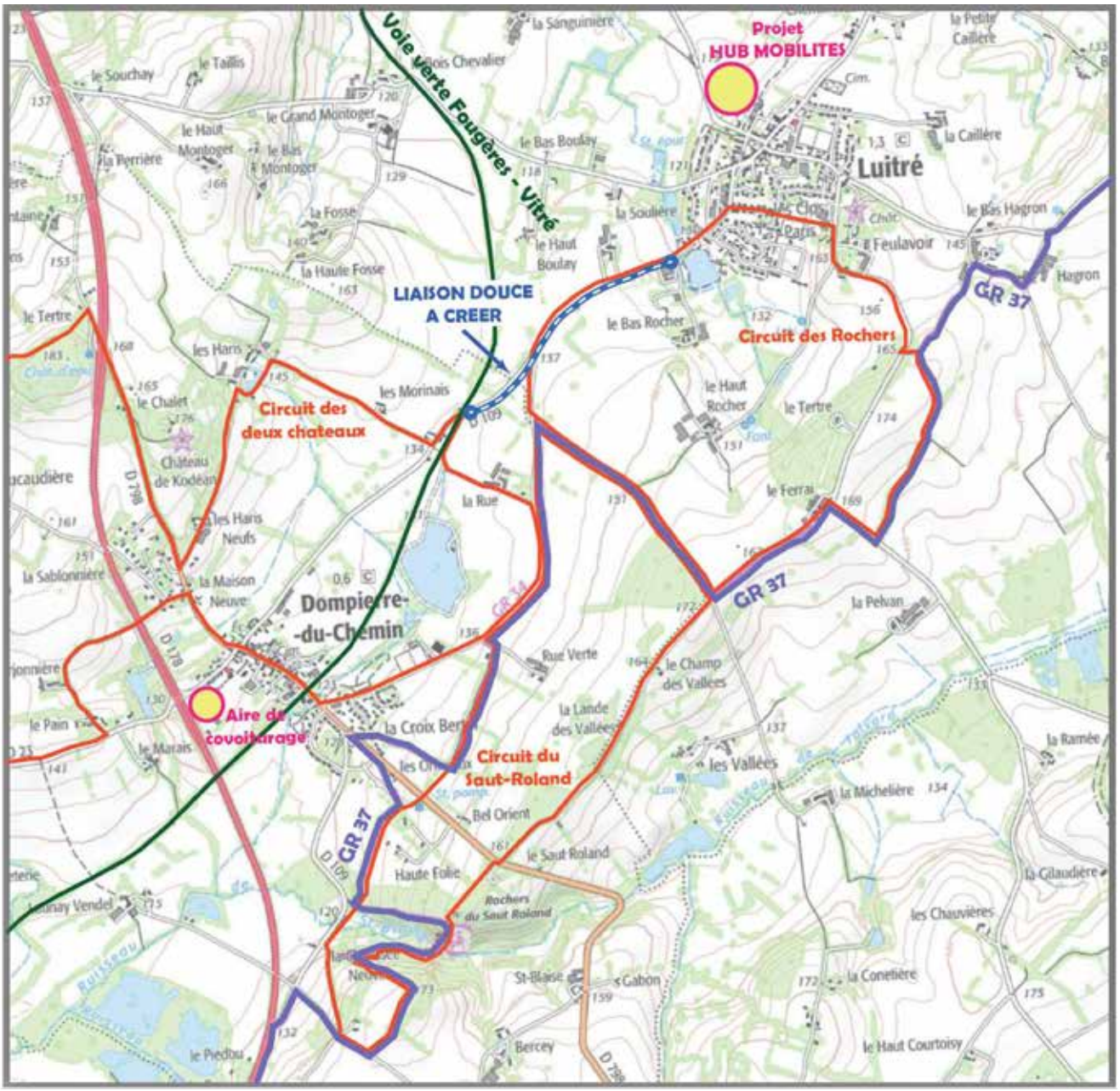


Un accord a été trouvé entre les propriétaires et la commune quant à l'acquisition des terrains. Le bornage est maintenant terminé et la procédure d'acquisition des terrains suit son cours. Le démarrage des travaux est prévu début mars pour une durée de 5 mois.

## Description sommaire

Tracé :
- Démarrage de la voie douce (piétonne et cyclable) après le carrefour du lieu-dit « Le Bas Rocher » jusqu'au lieu-dit « La Morinais »
- Principe de coupe : fossé – bande espace vert variable – 3m voie sablée – 0.5 m espace vert - talutage/rattrapage au terrain naturel

Aménagement :
- Plantation d'une haie de charmilles en limite de la propriété de l'entrepôt « Le Bas Rocher »
- Traitement du raccordement de la voie douce à la voie verte
- Réalisation d'une clôture en poteaux bois avec 3 fils lisses en limite de champs
- Accès aux champs d'une largeur de 6m (renforcement de la structure 60 cm d'épaisseur)

Réseau d'assainissement :
- Création d'un réseau d'eaux usées sous la voie cyclable et piétonne et abandon du réseau existant sous la RD 109 par injection de ciment.
- Création d'un réseau eaux usées depuis « Le Bas Rocher » vers la station d'épuration.

## Financement de la Voie douce

La commune a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets « Continuités cyclables » lancé par le Ministère de la transition écologique. Le dossier présenté concerne deux projets :

- L'aménagement de la liaison douce / Estimation prévisionnelle : 160 480 € HT
- Les travaux d'achèvement du contournement cyclable et piétonnier du bourg afin de se connecter à la voie verte et aux circuits de randonnée existants / Estimation prévisionnelle : 86 232 € HT

**Le dossier a été retenu et le montant de la subvention arrêté à 98 685 € laquelle se répartit comme suit :**

- **Liaison douce : 64 192 €**
- **Contournement cyclable et piétonnier : 34 493 €**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Appel à projets mobilités
**64 192 €**

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Contrat de territoire
**14 000 €**

Luitré-Dompierre

**82 288 €**

# AVEC TAG35 RÉVÉLEZ LE POTENTIEL DE VOTRE TERRITOIRE !

La commune de Luitré-Dompierre a déposé un dossier de candidature pour l'appel à Révélations qui été retenu. Nous vous présentons ci-après en quelques lignes la démarche proposée par Tag35.

**Objectif affiché par les élus :**

Un centre bourg dynamique et animé en secteur rural, gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement local pour les habitants du bassin de vie.

Pour atteindre cet objectif, la collectivité a réalisé des projets pour redynamiser l'offre commerciale et des services de proximité afin de pérenniser l'attractivité du territoire communal. Les élus souhaitent poursuivre leur action sur les conditions d'attractivité de la commune.

**Les objectifs de Tag35 :**

• Identifier les besoins et les potentiels de développement économiques sur des territoires d'Ille-et-Vilaine,
• Créer, développer de l'emploi et des activités socio-économiques répondant à ces besoins sur les territoires,
• Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, institutions, élus…) à travers une démarche collaborative et transversale autour d'un projet commun.

**Objectif de l'étude sur la commune de Luitré-Dompierre :**

Le devenir de deux bâtis situés en cœur de bourg : **Luitré (Presbytère)** et **Dompierre-du-Chemin (Maison Paroissiale)**. La thématique «création d'activités économiques et sociales innovantes telles que le télétravail ou un espace de coworking» identifiée par les élus doit être partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire lesquels seront également force de proposition.

Tag 35

**Coût de l'étude : 30 000 €**

**Durée : environ 3 ans**

**Subvention du Conseil Départemental : 10 000 €**

# ÉTUDE PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU SAUT ROLAND

Les élus mènent, avec l'Atelier du Marais, une réflexion sur l'aménagement du secteur « Restaurant du Saut Roland et Jardin de la Belle Aude ». Rendre cette entrée plus attrayante, valoriser les commerces et le cadre environnemental, tel est l'enjeu recherché..

Le plan d'aménagement projeté a pour objectif :

- de redessiner les espaces de circulation multimodaux entre les différents usagers (automobilistes, deux roues, piétons, …)
- d'affirmer l'esprit « Guinguette » de l'aménagement

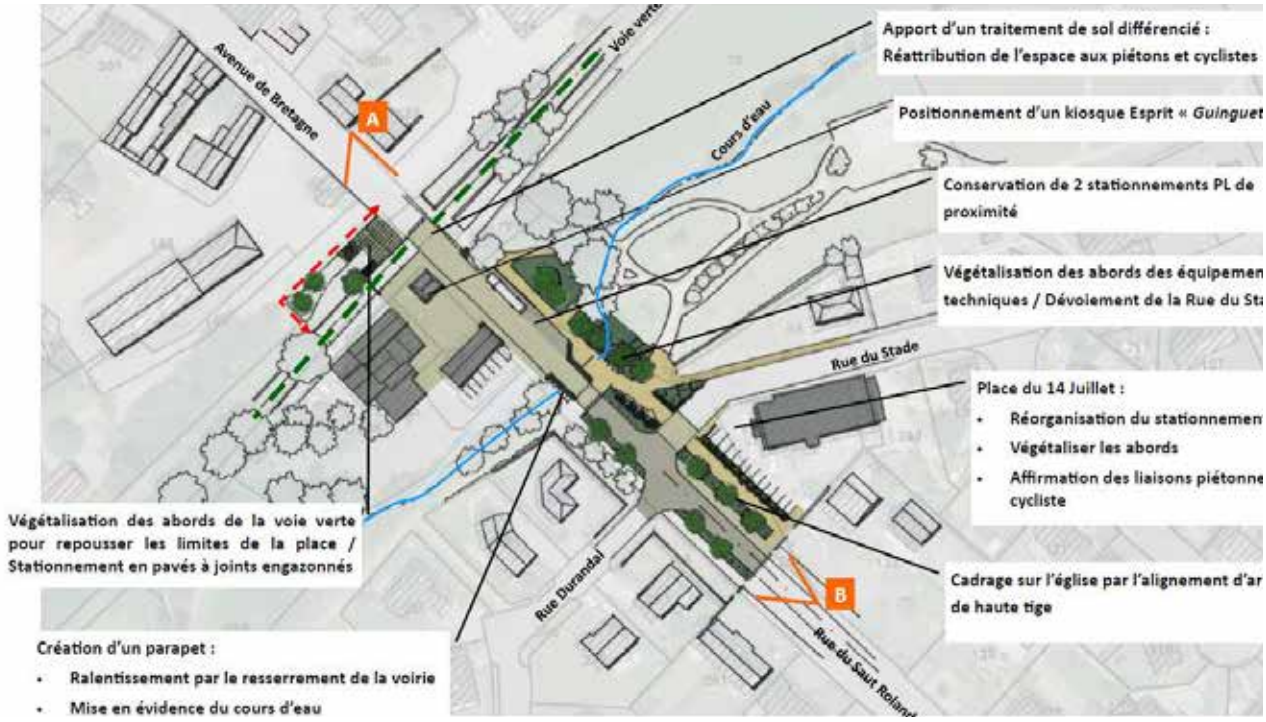


## TRAVAUX DE SÉCURITÉ À DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Prochainement, un **ralentisseur** va être réalisé route du Saut Roland

Estimation prévisionnelle : 21 260 € HT

Recettes produit des amendes de police : 5 350 €

## PLANS D'EAU COMMUNAUX

La commune vient de décider l'acquisition des parts de la Gaule Fougeraise dans l'étang de « Rue Verte » pour un montant de 15 000 €. Les deux plans d'eau sont désormais propriété communale et la gestion sera assurée par l'association de pêche locale.

# MÉDIATHÈQUE

Une année 2019 encore bien remplie pour la médiathèque de Luitré-Dompierre. Presque 30 000 prêts en 2019 et plus de 560 abonnées répartis dans 22 communes. Ce qui fait de votre médiathèque la deuxième sur le réseau de lecture publique de Fougères Agglomération derrière Fougères. Un Grand merci à tous ceux qui fréquentent la médiathèque, y sont abonnées, viennent se poser, prendre un petit café, lire, se divertir, jouer aux jeux vidéo ou aux jeux de société, viennent et participent aux animations proposées. **Cette réussite est la vôtre !**

Une médiathèque pour tous, près de chez vous et à l'écoute de vos envies :

- **Vos envies de livres et de magazines pour tout le monde.**
- **Vos envies de cinéma** avec plus de 550 DVD avec régulièrement de nouveaux arrivages.
- **Vos envies de musiques :** Rock, variétés françaises, jazz, Classique, Bretonnes, toutes les musiques sont à l'honneur !
- **Vos envies de jeux de société** avec 200 jeux de sociétés en prêt et aussi jouables sur place, si vous le souhaitez. Financement en partie par la Mairie de Luitré-Dompierre.
- **Vos envies de jeux vidéo en consultation et en prêt toutes consoles** (avec la console WiiU jouable sur place avec plus de 40 jeux et prêt de jeux vidéo toutes consoles par la Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine,)

## NOUVEAUX HORAIRES
**D'OUVERTURE AU PUBLIC DÈS LE 7 JANVIER**

| | | |
|---|---|---|
| MARDI | | 15h30 - 18h |
| MERCREDI | 9h30-12h30 | 13h30 - 19h |
| VENDREDI | | 14h - 18h |
| SAMEDI | 9h30 - 12h30 | 14h30 - 16h30 |

CONTACT
**Biblioluitre@fougeres-agglo.bzh**
**Tél. : 02.99.18.81.37**
**7, rue du Vendelais**
**LUITRE -35133 LUITRÉ-DOMPIERRE**

**ACCÈS DE CHEZ VOUS À DES RESSOURCES NUMÉRIQUES** grâce à la médiathèque départementale :

- plus de 1000 magazines en ligne,
- des formations textes et vidéos sur plus de 400 logiciels informatiques (traitements de textes, photos, gestion…),

Modalités d'accès et renseignement à la médiathèque. **Et c'est gratuit pour tout le monde !!!!**

## LA MÉDIATHÈQUE C'EST AUSSI :

- Une équipe de 28 bénévoles et un professionnel, Anthony Crocq, à votre écoute pour toutes vos demandes….
- Un espace ouvert 20 h d'ouverture par semaine,
- Des animations, des expositions, des spectacles, etc.
- Des accueils des classes du RPI Luitré-Dompierre, La Selle-en-Luitré,
- Des accueils Petite Enfance avec Bouille de Fripouille,
- Des partenariats avec le centre de loisirs de Luitré-Dompierre, Les écoles de Musique et d'Arts Plastiques de Fougères Agglomération, La Granjagoul, etc.

## NOUVEAUTÉS 2020

« **LES CONTES DU MERCREDI** »
de 16h30 à 17h00
Tous les mercredis, venez écouter des histoires pour rêver, s'évader, rigoler à partir de3 ans.

**LA BULLE** : Un récipient plein de surprises pour rigoler, surprendre, apprendre, etc. Vous êtes même invités à y participer !

*Pour être directement informé, faites une demande par mail pour recevoir la newsletter de la médiathèque ou demandez directement à l'accueil.*

Bouille de Fripouille
espace jeux 0-3 ans

## Soyez tranquilles, ici votre enfant s'adaptera...

**Accueil des 0/3 ans accompagnés d'un adulte**

L'animatrice, Anne FROMONT, accueille les jeunes enfants accompagnés de leurs parents, ou assistantes maternelles, chaque jeudi matin. Il est possible d'intégrer l'espace jeux à tout moment de l'année.
Les activités proposées sont diverses : activités manuelles ou de motricité adaptées à leur jeune âge. Une semaine sur deux, Anthony CROCQ et ses bénévoles, accueillent le groupe autour d'une animation sur les livres.

CONTACTS
Anne FROMONT (Directrice de l'Accueil de Loisirs)
7, rue du Vendelais – LUITRE
35133 LUITRÉ-DOMPIERRE
Tél : 02.99.97.98.56
Email : ribambelle.luitre@gmail.com

Familles rurales
Vivre mieux !
ASSOCIATION DE LUITRÉ

# ACCUEIL DE LOISIRS proposé par tranche d'âge

Soyez tranquilles, ici votre enfant s'épanouit !

**Accueil de 3/12 ans**
**les mercredis et vacances scolaires**

Le centre de loisirs, vous accueille toute l'année.

Comment organiser ces vacances et répondre aux besoins et aux envies de découverte et d'amusement des enfants ? Pour s'épanouir, l'école et la famille ne sont plus les seuls acteurs. Nous souhaitons proposer un centre qui tienne compte des besoins et demandes des enfants. C'est-à-dire un centre qui s'adapte aux envies des enfants tout en leur proposant des activités sportives, de découverte et d'expression…

Cet été, **le spectacle** s'est déroulé **le jeudi 29 août 2019**, le voyage dans les différents mondes traversés tout l'été était à l'honneur : les supers héros, princes et princesses, le monde aquatique… Pour les vacances d'automne, Halloween a envahi le centre avec tout son lot de personnages : sorcières, vampires, zombies…

Le centre est associatif et donc géré par des parents bénévoles qui œuvrent pour écouter et répondre au mieux aux désirs des parents.

**Horaires d'ouverture :**
**de 7h00 à 18h45,**

proposant ainsi une grande disponibilité, le centre est ouvert le mercredi et sur toutes les périodes de vacances. Aucune obligation n'est mise en place, en ce qui concerne le nombre minimum de jours de présence de vos enfants. Les tarifs varient selon le quotient familial et la commune de provenance.

## ARGENT DE POCHE

Comme chaque année, cette opération est un succès. Nous avons eu, en 2019, 20 participants pour 120 chantiers et pour un montant total de 1 800 euros.

Ce dispositif est un service proposé aux jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans. L'opération se déroule pendant les vacances scolaires de Pâques, d'été et de la Toussaint sur un temps de 3h30 (durée d'un chantier) pour une indemnité de 15 euros. Il permet aux jeunes de participer à des missions de proximité telles que le nettoyage des mauvaises herbes, la peinture d'équipements communaux, le nettoyage de bâtiments communaux ou encore le rangement du centre de loisirs. Les jeunes sont encadrés par des agents de la commune.

Afin de participer à ce dispositif, les jeunes doivent remplir un dossier d'inscription accompagné d'une lettre de motivation.
**Pour plus de renseignements ou inscriptions, veuillez contacter la mairie au 02.99.97.91.26**

## REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Ecoles de Luitré, La Selle-en-Luitré, Dompierre-du-Chemin

### Structure pédagogique 2019/2020.

A la rentrée de septembre, nous comptions 207 élèves répartis en 9 classes :

- PS1/PS2 • Luitré – Marie-Solène LETOQUEUX et Anne PASQUIER
- MS • Luitré – Eliane COUDRAY
- GS • Luitré – Annie SÉNÉ
- CP • La Selle-en-Luitré – Annick FOUQUET
- CE1 • La Selle-en-Luitré – Patricia DELPOUVE et Jean-François LESVIER
- CE2 • Dompierre-du-Chemin - Alexandra JOUENNE
- CE2 • Dompierre-du-Chemin – Marie-Astrid PAING
- CM1 • Luitré – Eléonore LEFEUVRE et Anne PASQUIER
- CM2 • Luitré – François GANDON

Nous avons malheureusement dû fermer une classe à la rentrée scolaire. Laurie HOUÉE-PRÉVOST a quitté l'école de Luitré pour Etrelles. Marie-Solène LETOQUEUX la remplace en petite section à Luitré. Jean-François LESVIER enseigne désormais en CE1 à La Selle-en-Luitré le mardi et jeudi, étant en décharge le lundi et le vendredi, il est remplacé dans la classe par Patricia DELPOUVE qui arrive du RPI des Portes-du-Coglais.

# SORTIES SCOLAIRES DE JUIN-JUILLET 2019

## • CM1-CM2 : classe langue à Saint-Malo et Jersey

« Do you speak English ? »
Les élèves des trois classes de CM1 et CM2 de l'école de Luitré ont vécu trois journées en immersion dans la langue et la culture anglaises du 17 au 19 juin grâce à l'association Escale qui les a reçus à Saint-Malo.
Différentes activités leur étaient proposées : jeu du marchand autour de la monnaie, théâtre, cuisine, découverte de symboles de différents pays parlant anglais (Angleterre, Irlande, Australie, Etats-Unis, Canada, etc.)
Le point d'orgue de ce séjour a été la journée à Jersey le mardi 18 juin avec un jeu découverte dans la ville de St-Hélier, un passage au bureau de change pour transformer les euros en livres jersiaises. L'après-midi, les enfants ont effectué une excursion avant de faire leurs achats de souvenirs et de reprendre le bateau pour St-Malo.

## • GS au CE2 : sortie à Légendia Parc

Pour la sortie scolaire, le 28 juin 2019, les enfants de GS au CE2 de La Selle-en-Luitré et de Dompierre-du-Chemin sont allés à Légendia Parc à Frossay (44). Au cours de cette journée, ils ont assisté à trois spectacles sur la légende du roi Arthur. Ils ont aussi découvert cette légende à travers un parcours parsemé de courtes vidéos. Tout au long de ce parcours, ils ont aussi rencontré différents animaux.

## • Maternelle de Luitré : zoo de Champrépus

Les enfants des trois classes de maternelle ont découvert de nombreux animaux exotiques le mardi 2 juillet à l'occasion de la visite du zoo de Champrépus (50). Les girafes, zèbres et grands fauves n'ont plus aucun secret pour eux.

## Semaine du goût

Les enfants de maternelle ont participé à la semaine du goût du 7 au 11 octobre.
Les élèves de GS ont travaillé sur le thème des fruits. Ils ont utilisé leur 5 sens pour les découvrir puis en ont goûté 4 : l'ananas, le raisin, la mangue et la noix de coco. Ils ont exprimé leur goût en collant des étiquettes sur un panneau.
Les élèves de la classe de MS ont visité la boulangerie de Luitré le mardi 8 octobre.
Le boulanger, Jean-Michel, a expliqué aux enfants les différentes étapes de la fabrication du pain en montrant le matériel utilisé (pétrin, balance, diviseuse, etc.).
L'animation s'est achevée par la dégustation de viennoiseries offertes par Jean-Michel, Noëlle AUREGAN et leur fille Marion.
Un moment inoubliable qui laissera de très bons souvenirs à tous !

## Sortie à Fougères des CM1-CM2

Le mardi 15 octobre, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à une visite guidée du château de Fougères et de la vieille ville. Ils ont pu profiter d'un patrimoine inestimable à quelques kilomètres seulement de leur école et de leur lieu d'habitation.

Les CE2 à la galerie d'art Albert Bourgeois

Les CE2 des deux classes de Dompierre sont allés à la Galerie d'art Albert Bourgeois à Fougères pour découvrir la première exposition. Ils ont travaillé sur la notion de paysage, ils ont découvert différents artistes avec des techniques différentes. Lors d'un atelier, ils sont devenus des artistes et ils ont dessiné un paysage à la manière d'un album découvert au préalable.

## Salon du Livre

Dans le cadre du Salon du Livre, quatre auteurs sont venus présenter leur travail dans différentes classes le jeudi 14 novembre et le vendredi 15 novembre.

En préambule au Salon, les élèves de GS se sont rendus à la médiathèque de Luitré pour découvrir l'exposition consacrée au travail de l'auteur-illustrateur Antoine GUILLOPÉ. Avec Anthony, ils ont observé les différentes techniques d'illustration et découvert des adaptations sonores de deux albums.

Dans les classes de MS et de GS de Luitré, l'auteur-illustrateur Johann LEYNAUD a lu plusieurs albums. Il a fait une animation dans chaque classe autour des différents personnages de ses albums, notamment Dou.

Les élèves de CP et de CE1 de La Selle-en-Luitré ont accueilli une auteure-illustratrice Anne CRAUSAZ. Elle a répondu à leurs questions avant de revenir avec eux sur l'album «Raymond Rêve». Les enfants ont pu transformer un escargot en d'autres animaux comme dans l'album.

Dans les classes de CE2 de Dompierre, l'auteur-illustrateur Antoine GUILLOPÉ a présenté son travail aux enfants. Il a notamment montré le travail qu'il avait fait tout au long de ses études d'arts plastiques. Il a également parlé des différentes techniques qu'il utilisait.

Enfin, une œuvre collective a été réalisée dans chaque classe.

Les CM1 et CM2 de Luitré ont eu la chance d'accueillir deux personnes, l'auteur Loïc CLÉMENT et l'illustrateur Clément LEFÈVRE. Ils ont présenté leur bande dessinée. Chaque jour Dracula dont Loïc CLÉMENT est le scénariste et Clément LEFÈVRE l'illustrateur. Ils ont répondu aux questions des enfants et ont créé devant les enfants une illustration dialoguée.

Ces différents temps de partage sont un rendez-vous annuel très attendu par les enfants qui pour certains d'entre eux visitent le Salon du Livre et font dédicacer des ouvrages aux auteurs-illustrateurs rencontrés dans les classes.

# Dompierre-du-Chemin et Luitré sous la Seconde Guerre Mondiale (2e partie : 1942-1945)

En juillet dernier, nous avions entamé un retour en arrière sur la vie des deux conseils municipaux de Dompierre-du-Chemin et de Luitré (années 1939-1941).

Cette fois-ci, nous allons voir comment ce conflit majeur du XXème siècle va se terminer pour les assemblées municipales.

Pour mémoire, voici la composition des deux conseils municipaux :

- A Luitré, Gaston DU PLESSIS DE GRENEDAN est Maire.
A ses côtés, nous trouvons :
Amédée FLEURY,
Isidore MERIENNE,
Louis GALODE,
Joseph DUFEU,
le Comte SOUFFLOT de MAGNY,
Emmanuel PICHOT,
François GUERIN,
Joseph BETTON,
Auguste CHEMIN,
Auguste TOREL,
Joseph TOREL,
Charles FORTIN,
Félix TOREL,
Henri DELAUNAY
Constant BERTHELOT.

- A Dompierre-du-Chemin, autour du Député-Maire Etienne LE POULLEN, siègent depuis mai 1935 :
Jean LOUVEAU
Amand TOUCHEFEU
Ange ERARD
Pierre BAHU,
Joseph DINARD
Constant CHEUX
Joseph LEGAY,
Louis LAMBERT
Henri BERTHELOT
Michel LEPRON
Joseph VALLEE.

Replongeons-nous dans cette période dramatique…

## 1942- 1943

En plein cœur de l'Occupation, les deux conseils municipaux s'occupent véritablement des affaires courantes et, en l'occurrence, il s'agit de venir en aide aux plus démunis. Les comptes-rendus des séances sont une liste d'aides octroyées par les élus : assistance aux vieillards, infirmes et incurables, Assistance Médicale Gratuite, transports d'indigents à l'hôpital et aide aux femmes en couches… Ajoutez à cela la gestion des chemins ruraux et le budget voté en novembre : bref, alors que le conflit bat son plein à travers le monde, Dompierre-du-Chemin et Luitré poursuivent la gestion de leurs communes. Il y a bien quelques éléments qui ramènent à la réalité extérieure comme cette indemnité pour dégâts à la maison d'une Mme FOUQUET à Dompierre-du-Chemin (Conseil Municipal du 4 février 1942) : *« M. Le Maire informe le Conseil qu'il avait été saisi par Mlle FOUQUET, propriétaire, d'une demande d'indemnité pour les dégâts causés à son immeuble et à son mobilier par les réfugiés qui l'ont occupé depuis le mois de mai 1940 jusqu'à la fin de novembre 1941. Cette demande étant justifiée par les déprédations commises, une estimation des dégâts fut opérée par M.TOREL, expert à Luitré et adressée le 10 décembre à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine (Service des Réfugiés).*

*Par lettre du 20 janvier, M. Le Préfet fait savoir « qu'il n'existe aucun crédit pour la remise en état des locaux pour l'utilisation desquels il a été payé l'indemnité règlementaire de réquisition. »*

*M. Le Maire […] qu'il est obligatoire que la Commune se substitue à l'Etat et prenne à sa charge le montant des dégâts réclamé par la propriétaire. »*

A Luitré, la Guerre semble loin si ce n'est que le Conseil Municipal *«vote une fête communale qui aura lieu sur le terrain des sports du Bois-Le-Houx, le dimanche 4 octobre 1942, au profit des Prisonniers de Guerre.»* (CM du 20 septembre 1942). Et puis, plus révélateur de cette pression de l'Occupant, ce vote d' *«une somme de 23 886 F, montant de la part de la Commune dans l'amende infligée par les Autorités d'Occupation à l'arrondissement de Fougères.»* (CM du 25 juillet 1943). Même si elle est peu palpable à travers les comptes-rendus, la présence de l'Occupant Allemand se retrouve au détour d'une ligne, d'une délibération.

Mais ces deux années 1942 et 1943 indiquent également l'avènement d'une nouvelle source d'énergie avec des travaux d'électrification prévus sur les deux communes : « un projet d'extension de réseau de distribution d'énergie électrique intéressant 52 habitants de la Commune de Dompierre-du-Chemin […], l'installation d'un

transformateur distribuant le courant électrique au Pin, à la Mergeonnière, au Marais, à la Harie-Neuve, à Kodéan et aux deux fermes des Haries.

Pour couvrir la dépense de 213 000 F, la Commune reçoit donc la subvention de 36 % soit 76 680 F, plus une subvention probable du Département de 10 % soit 21 300 F, au total 97 980 F. Il reste donc à la charge de la Commune une dépense maxima de 115 020 F. » (CM du 12 novembre 1942).

Et du côté de Luitré, le Conseil Municipal valide, le 21 novembre 1943, « un devis de la Compagnie du Bourbonnais au sujet du projet d'électrification de la Commune de Luitré et se montant à 2 947 000 F. Les travaux se dérouleront dans un délai de deux ans. »

## 1944-1945

Forcément, l'année 1944 est une année-charnière dans le conflit avec le Déparquement de juin 1944 et la progression des Forces Alliées à travers la France. Et, effectivement, il y a une longue pause au niveau de Conseils Municipaux : du 25 mai 1944 au 8 octobre à Luitré et du 31 avril au 29 novembre à Dompierre-du-Chemin.

L'heure est à la reconstruction et de nouvelles élections municipales vont se dérouler les 29 avril et 13 mai 1945, soit près de 10 ans après les dernières.

A Luitré, tout se passe sereinement avec l'installation du nouveau Conseil Municipal le 17 mai : le Comte Gaston DU PLESSIS DE GRENEDAN est proclamé Maire avec François TALIGOT comme Adjoint. Siègent également : Joseph BETTON, Auguste CHEMIN, Joseph DUFEU, Joseph BERTHELOT, Louis TALIGOT, Charles FORTIN, J.BLANCHET, Joseph MARCAULT, Veuve Jean CHANTREL, La Comtesse DE MAGNY

En revanche, du côté de Dompierre-du-Chemin, cela se déroule mal. Le Député-Maire Etienne LE POULLEN avait voté les pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN en juin 1940 et, par conséquent, il est déclaré inéligible sur ces élections de 1945. Qu'à cela ne tienne, les habitants votent massivement pour lui, et le 18 mai, bien qu'il soit suspendu, les élus le proclament Maire. Mais les autorités ne l'entendent pas de cette oreille et demandent que les élus Dompierrais choisissent un autre Maire. Voici la réponse du Conseil le 29 juillet 1945 :

« Monsieur DINARD, doyen du Conseil Municipal, donne lecture à l'Assemblée de l'arrêté de M. Le Préfet prescrivant l'élection d'un maire en remplacement de M. LE POULLEN Député d'Ille-et-Vilaine déclaré inéligible par le Jury d'Honneur pour avoir donné le 10 juillet 1940 à l'Assemblée Nationale les Pouvoirs Constituants au Maréchal Pétain.

M.DINARD déclare le scrutin ouvert. L'un après l'autre, les Conseillers déclarent qu'ils ne reviendront pas sur leur vote du dix-huit mai et qu'ils s'abstiendront de voter.

Attendu que les Electeurs et les Electrices de la Commune de Dompierre-du-Chemin avertis des faits reprochés à M. LE POULLEN lui ont apporté leurs suffrages en connaissance de cause et en toute liberté.

Attendu que le Jury d'Honneur n'a tenu aucun compte de la volonté du peuple bien que le Général de GAULLE, Chef du Gouvernement Provisoire, ait déclaré à plusieurs reprises dans ses discours, cette volonté souveraine.

Attendu que la décision du dit Jury a été prise sans qu'une enquête ait été faite dans la Commune sur la conduite de M. LE POULLEN pendant l'Occupation, enquête qui eut démontré que son attitude fut toujours irréprochable.

En conséquence, les conseillers municipaux soussignés élus aux élections du 29 avril dernier sur la même liste, déclarent qu'ils se considèrent solidaires de leur collègue membre de l'Assemblée depuis 1904, que la mesure frappant leur maire les atteint eux-mêmes dans leur honneur et leurs libertés et qu'ils adressent à M. Le Sous-Préfet de Fougères, leurs démissions de conseillers municipaux. »

Les élus démissionnent donc ensemble. Le 26 août, se dérouleront de nouvelles élections et les Dompierrais, résignés, devront abandonner l'idée d'avoir Etienne LE POULLEN comme Maire.

Le 16 septembre, Constant CHEUX sera proclamé Maire avec Joseph DINARD comme Adjoint. Les autres élus seront : Ange ERARD, Joseph LEGAY, Constant BOURCIER, Isidore LOUVEAU, Louis FUSELIER, Pierre PELLOIN, Emile CARRE et Constant BLIN.

## Un nouveau visage à la supérette de Dompierre-du-Chemin !

Estelle HALLEUX (à gauche) reprend le commerce d'Isabelle BETTON à partir de ce mois de janvier.

Isabelle BETTON avait repris le commerce en 2011 et l'avait appelé « La Ferme de Saint-Blaise ». Pendant toutes ces années, elle a accueilli ses clients avec le même sourire et toute sa simplicité : « j'en profite pour adresser d'énormes remerciements à toutes les personnes que j'ai croisées. »

C'est une autre habitante née à Dompierre-du-Chemin qui va reprendre le commerce sous une nouvelle appellation : « **L'épice Riz Gourmande** ».

Estelle HALLEUX affiche toute sa motivation pour ce projet. Elle proposera les mêmes services : épicerie, alimentation, galettes (jeudi - vendredi), dépôt de pain, presse et surtout, mettra en évidence les produits locaux. D'autres nouveautés seront proposées : snacking, sandwiches, poulet rôti (dimanche), galette-saucisse…

### Horaires d'ouverture

du mardi au samedi
de 8 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h 15
(été à partir de 15 h)
et le dimanche de 8 h 30 à 12 h 15.

# Classes 9

artisa IMPRIM
contact@artisa-imprim.com